

DECISION RECTIFICATIVE PORTANT CONSTITUTION DE JURY DE LA LICENCE DROIT
MENTION DROIT
2^{EME} ANNEE – SERIE 2

Le directeur du collège Jean-Christophe SAINT-PAU,

- Vu les articles L712-2, al 4, 5° et L613-1 du code de l'éducation ;
- Vu l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif à la licence ;
- Vu la délibération N°50 du conseil d'administration de l'université de Bordeaux portant délégation de pouvoir du conseil d'administration aux directeurs de composantes pour la nomination des jurys d'examens en date du 10 avril 2014.

DECIDE

Article 1 : Les enseignant(e)s dont les noms suivent sont désigné(e)s en vue de constituer le jury pour la licence de Droit – 2^{ème} année, série 2 :

Président du jury :

Monsieur Jean-François BRISSON – Professeur des Universités

Membre du jury :

Madame Elisa BARON – Maître de Conférences des Universités

Article 2 : Ce jury est constitué pour la session 2 des examens de l'année universitaire 2025-2026.

Fait à Pessac, le 7 juillet 2026

M. Jean-Christophe SAINT-PAU

Le directeur du collège DSPEG

